

TRIFOUILLETTE® BLANCHE 2025 - 5^{ème} édition

Règlement édition 1

Article 1 : TRIFOUILLETTE® BLANCHE

L'association Cap Running Igny, organise un trail hivernal nocturne le samedi 1 Février 2025, conforme au règlement des courses hors stade FFA, sur deux distances de 10 km et 20 km, pour les adultes et les jeunes à partir de 16 ans, selon les critères édités par la FFA.

Article 2 : DEPARTS et PARCOURS

Le départ et l'arrivée sont localisés place de l'Eglise, rue de l'Eglise à Igny (91430).

Le premier départ a lieu à 17h45.

Chaque parcours est constitué d'une ou plusieurs boucles, empruntant principalement les rues des villes d'Igny, et de Vauhallaan (20 km), les chemins des Bois Brûlés et du Bois de Normandie (20 km).

Le temps limite imparti aux coureurs pour terminer les épreuves est de 3h00 pour le 20 km et de 2h30 pour le 10 km.

Au delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course.

Article 3 : INSCRIPTIONS

L'épreuve du 10 km est ouverte des catégories Cadet à Master.

L'épreuve du 20 km est ouverte des catégories Junior à Master.

Les inscriptions se font par internet jusqu'au jeudi 30 janvier 2025 via le site onsinscrit.com

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Demande de changement de distance :

- Passage du 20 km au 10 km : ce cas de demande pour une distance plus courte ne donne pas lieu à un remboursement de la différence de tarif.
- Passage du 10 km au 20 km : dans ce cas de demande pour une distance plus longue, la différence de tarif sera à régler par le participant.

Le montant de l'inscription inclut une participation de 1 € qui sera versé à une association locale, tournée vers le sport et s'occupant d'enfants. L'organisation informera les coureurs de l'association retenue.

Toutes les données demandées sont importantes y compris l'année de naissance pour déterminer correctement les classements par catégorie.

Les bulletins incomplets ne seront pas traités.

4.2 Tarifs individuels

- Montant de l'inscription pour le 10 km : 13 €
- Montant de l'inscription pour le 20 km : 23 €

4.3 Tarifs Groupes

Une réduction peut être accordée pour les groupes, selon les conditions ci-dessous :

- Réservée aux clubs et aux entreprises
- Seuil minimum pour bénéficier de la réduction : 15 participants
- Montant de la réduction : 1 € / coureur pour le 10 km, 1,5 € pour le 20 km.

Article 4 : DOSSARDS

Retrait des dossards:

Le retrait des dossards aura lieu au village Trifouillette® Blanche, place François Collet, 91430 Igny, le samedi 1 Février 2025 de 14h00 à 17h15.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Article 5 : LICENSES, PPS / CERTIFICATS MEDICAUX ET AUTORISATIONS

Participants licenciés :

Les épreuves sont ouvertes aux participants titulaires d'une licence en cours de validité à la date de la compétition, selon la liste ci-dessous :

- Licenciés FFA, titulaires d'un Pass running ou d'un Pass J'aime Courir délivrés par la FFA,
- Licence sportive délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la mention de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou de « la course à pied en compétition ».

Les athlètes licenciés à la FFA devront fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Les athlètes en cours de mutation devront indiquer le club choisi et son n° d'affiliation pour la saison 2023-2024.

Participants autres que licenciés FFA et non licenciés :

Les participants devront obligatoirement fournir une attestation PPS, tel que décidé par la FFA à compter du 1^{er} septembre 2024 : attestation obtenue après avoir effectué le parcours PPS, sur le site pps.athle.fr.

Le certificat médical ne sera plus accepté pour les adultes.

Pour les athlètes mineurs, le certificat médical reste obligatoire, ainsi qu'une autorisation parentale.

Un modèle est disponible dans la page Trifouillette® Blanche sur le site caprunningigny/trifouillette-blanche

Article 6 : EQUIPEMENTS

Le trail Trifouillette® Blanche se court en autonomie totale.

Les coureurs et coureuses doivent s'organiser eux-mêmes pour leur ravitaillement pendant la compétition.

Les participants doivent s'équiper au minimum des équipements suivants :

- téléphone portable,
- lampe frontale et/ou pectorale,
- chaussures de trail,
- vêtements chauds,
- eau ou autre boisson et vivres de course (barre / gel énergétique, ...),
- couverture de survie

Il pourra être procédé à des vérifications par des membres de l'organisation.

Article 7 : RAVITAILLEMENT - SIGNALÉTIQUE

Un ravitaillement final sera offert aux participants sur la zone village où a lieu l'arrivée des courses.

Les organisateurs mettent en place un fléchage en marquages réfléchissants, ainsi qu'un marquage directionnel.

La sécurité sera assurée par la police municipale et les signaleurs disposés sur le parcours.

Article 8 : CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

Pour chaque course, seront donnés les classements scratch, par catégories, par sexe.

Les récompenses sont comme suit :

- Les trois (3) premiers hommes et femmes du classement scratch de chaque course.
- Les premières et premiers de chaque catégorie de chaque course.

Seuls les présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

L'organisation prévoit de remettre un goodie à chaque participant (objet ou aliment) à l'arrivée des courses.

Article 9 : DEVELOPPEMENT DURABLE

Dès les premières éditions, l'organisation a engagé une approche de développement durable, notamment au travers de :

- Utilisation des moyens numériques de communication (réseaux sociaux, sites internet)
- Promotion des mobilités douces, transports en commun, covoiturage
- Briefing d'avant course pour sensibiliser les participants-es à ne pas jeter les emballages de vivres de course et à respecter les chemins
- Utilisation par les coureurs-res de leur équipement personnel pour leur ravitaillement pendant l'épreuve
- Goodies eco responsables (produits locaux)
- Ravitaillement final composé en grande partie de produits naturels et locaux
- Limitation du gaspillage par la distribution des surplus du ravitaillement final aux bénévoles et conservation des produits non périssables
- Nettoyage des parcours avant et après course
- Utilisation d'une signalétique réutilisable (en partie)
- Retrait de la signalétique des parcours après la course

Cette approche s'enrichit notamment avec:

- Trophées en bois, de fabrication française
- Arrêt de pose d'affiches de communication physique type Aquilux
- Balisage des parcours : arrêt de l'utilisation de rubalise plastique, et utilisation de pastilles réfléchissantes récupérées (signalétique totalement réutilisable)
- Remplacement des gobelets plastiques au ravitaillement par des eco-cups,
- Ravitaillement en eau avec des jerricans remplis au lieu de bouteilles plastiques,
- Amplification du tri sélectif
- Vers les participants ;
 - récupération des chaussures de sport plus utilisées pour les fournir à une association Africa Run
 - recueil par le biais sondage / questionnaire / discussion des idées permettant d'améliorer l'approche développement durable en course à pied.

Article 10 : ETHIQUE - VALEURS

L'organisation promeut les valeurs de respect, d'entraide, de partage et la bienveillance entre les participants. A ce titre, l'organisation demande à chacun, tout en étant compétiteur, d'observer un fair-play vis-à-vis des autres participants, et, au besoin, d'apporter une aide à un coureur en difficulté.

Article 11: DOPAGE - CONTRÔLE

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée, sur les concurrents désignés par la FFA. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard dans la zone village Trifouillette® Blanche.

En application du règlement du CNCHS (Commission Nationale des Courses Hors Stade), tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette, roller, engins motorisé quel qu'il soit, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée.

Article 12 : SECURITE - SECOURS

11.1 Sécurité

La sécurité sera assurée par la police municipale et les signaleurs disposés sur le parcours.

11.2 Assistance médicale

Une assistance médicale est assurée par une antenne d'un organisme officiel de sécurité comme la Croix-Blanche, UMPS91 ou autre, localisée dans la zone départ et arrivée du village Trifouillette® Blanche,

La brigade des pompiers de Massy-Igny est informée de la tenue des courses de La Trifouillette®, et peut intervenir sur demande.

Les services médicaux d'urgence ainsi que les pompiers sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

11.3 Contraintes sanitaires

Sans préjuger des décisions des autorités sanitaires et sportives, les éventuelles contraintes sanitaires ui seraient valides au jour de la course devront être respectées par toutes les personnes présentes.

Elles seront précisées sur le site caprunningigny/trifouillette-blanche

Article 13 : ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des courses hors stade.

Les coureurs participent aux courses sous leur propre et entière responsabilité.

Les coureurs licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Article 14 : ANNULATION

En cas de force majeure, de décision des autorités officielles (par exemple en cas de crise sanitaire), de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance ou événement mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association Cap Running Igny pourra annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 15 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Article 15-1 : UTILISATION DES IMAGES

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la TRIFOUILLETTE® BLANCHE ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, prises à l'occasion de la manifestation dénommée "TRIFOUILLETTE® BLANCHE", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15-2: UTILISATION DES ADRESSES ÉLECTRONIQUES

Sauf sur demande expresse contraire, l'organisation se réserve le droit d'utiliser les adresses électroniques des participantes et participants pour la diffusion d'informations et de promotions sur d'autres épreuves de courses à pied ou d'événements similaires.

Les adresses électroniques des participantes et participants ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Article 15-3: AUTRES DONNEES

Les autres données fournies par les participantes et participants ne seront ni utilisées, ni transmises à des organismes tiers.

Elles pourraient être transmises aux organismes officiels de sécurité et de secours (police, gendarmerie, pompier, SAMU, ...) à leur demande et en cas de nécessité.

Article 16: LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition expresse de votre part les coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

Article 17 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la TRIFOUILLETTE® BLANCHE ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, prises à l'occasion de la manifestation dénommée « TRIFOUILLETTE® BLANCHE », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.